

## ANNEXE N°1 – TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les tarifs périscolaires et extrascolaires sont différents pour les familles résidant au Cendre et les familles ne résidant pas au Cendre.

Ils tiennent compte des ressources familiales et dépendent du quotient familial de la famille (CAF, MSA, avis d'imposition) qui est divisé en 9 tranches.

**Les règlements sont à effectuer à réception de la facture :**

- soit par télépaiement**, via le portail famille (à condition d'avoir créé son compte famille préalablement)
- soit par chèque bancaire**, à l'ordre du trésor public, accompagné du talon de règlement
- soit en numéraire**, en s'adressant directement au régisseur à l'accueil de la Mairie
- soit par chèque CESU (papier)**, uniquement pour le paiement de l'accueil périscolaire et des Accueils de Loisirs (PTM et ACM).

En aucun cas les règlements doivent transiter par les écoles ou les services périscolaires.

ACCUEIL DE LOISIRS (ACM)					
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)		FAMILLES DOMICILIÉES SUR LA COMMUNE		FAMILLES HORS COMMUNE	
		<i>Journée</i>	<i>Forfait semaine</i>	<i>Journée</i>	<i>Forfait semaine</i>
T1	QF : 0-350	4,50 €	20 €	6,50 €	30 €
T2	QF : 351-500	7,75 €	33,50 €	10,75 €	45,50 €
T3	QF : 501-750	11,00 €	47 €	15,00 €	57 €
T4	QF : 751-1000	13,50 €	61 €	17,50 €	74 €
T5	QF : 1001-1250	15,00 €	72 €	19,00 €	92 €
T6	QF : 1251-1500	16,00 €	77 €	20,00 €	94 €
T7	QF : 1501-1700	18,00 €	87 €	22,00 €	106 €
T8	QF : 1701-2000	20,00 €	96 €	24,00 €	116 €
T9	QF : > 2000	22,00 €	106 €	26,00 €	126 €